



Reculer l'âge de départ à 64 ans, c'est la double peine pour les femmes

Les écarts de rémunérations persistent entre les hommes et les femmes et ont tendance à s'accroître au cours d'une carrière. Au moment de la liquidation de la retraite, ces inégalités impactent le niveau de pension.

- ➔ **29,3 %** des femmes occupent un emploi à temps partiel contre **8,4 %** des hommes.
- ➔ Un écart de salaire de **20,3 %** par rapport aux hommes
- ➔ Les femmes liquident leurs droits à la retraite à un âge moyen de 63,2 ans soit **7 mois** plus tard que les hommes.
- ➔ Les femmes partent en retraite avec, en moyenne, une pension inférieure de **40,5 %** à celle des hommes.

Les propositions de l'UNSA pour agir

- 1 Améliorer le niveau des rémunérations des femmes** en fixant notamment une enveloppe spécifique de rattrapage des salaires ;
- 2 Rendre l'index égalité salariale plus lisible et obligatoire** dans les entreprises à partir de 11 salariés. Renforcer les pénalités financières en cas de non-publication ou de non-amélioration de sa note sous 3 ans.
- 3 Renforcer la transparence salariale**, en améliorant les obligations de transparence et les moyens du CSE en matière d'information et de dialogue social sur les augmentations individuelles, sur les temps partiels subis/choisis, selon que l'on est un homme ou une femme.
- 4 Porter une attention particulière à la situation des femmes victimes de violences conjugales ou au travail** en élargissant l'interdiction de licenciement pour ces femmes afin de sécuriser leur emploi et leur carrière, et donc à terme, leur niveau de retraite.

Pour l'UNSA, les propositions et les solutions pour traiter efficacement et durablement le dossier des retraites ne manquent pas. Le gouvernement refuse de les entendre. Si ce dernier est prêt à discuter, nous le sommes aussi.

